

FOIRE AUX QUESTIONS

Journée de vaccination ponctuelle

Date : 7 mai 2021

Inscription :

Où s'inscrire ?

Directement auprès du secrétariat de la mairie de son domicile ou sur Doctolib.fr

Population ciblées ?

Personnes de plus de 50 ans sans problèmes de santé particuliers et les personnes de moins de 50 ans présentant une pathologie.

Ci-joint infographie du 7 mai 2021

La Haute Autorité de santé a publié une actualisation de la liste des comorbidités associées à un risque de forme grave de Covid-19, à partir d'une revue systématique de la littérature scientifique et des travaux conduits sur ce thème.

- ▶ Pathologies cardio-vasculaires :
 - hypertension artérielle compliquée (notamment complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales),
 - antécédent d'accident vasculaire cérébral,
 - antécédent de chirurgie cardiaque,
 - insuffisance cardiaque ;
 - antécédents de coronaropathie.
- ▶ Diabète de types 1 et 2 ;
- ▶ Pathologies respiratoires chroniques susceptibles de décompenser lors d'une infection virale, notamment :
 - broncho pneumopathie obstructive,
 - insuffisance respiratoire,
 - asthme sévère,
 - fibrose pulmonaire,
 - syndrome d'apnées du sommeil.
- ▶ Insuffisance rénale chronique ;
- ▶ Obésité avec indice de masse corporelle ≥ 30 ;
- ▶ Cancer ou hémopathie maligne ;
- ▶ Maladies hépatiques chroniques, en particulier la cirrhose ;
- ▶ Immunodépression congénitale ou acquise ;
- ▶ Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
- ▶ Pathologies neurologiques :
 - maladies du motoneurone,
 - myasthénie grave,
 - sclérose en plaques,
 - maladie de Parkinson,
 - paralysie cérébrale,
 - quadriplégie ou hémiplégie,
 - tumeur maligne primitive cérébrale,
 - maladie cérébelleuse progressive.
- ▶ Troubles psychiatriques ;
- ▶ Démence.

Comment se fera la prise de RDV ?

1 – Une communication sera faite par le SMADC, les Communautés de communes et les communes sur les lieux de vaccination et sur le fait que la prise de rdv doit se faire soit en mairie soit sur doctolib.fr

2 - Les mairies vont recenser les personnes souhaitant se faire vacciner et répondant aux critères d'éligibilité à la vaccination. La mairie saisie dans un tableau Excel fourni par le SMADC les noms, coordonnées et date de naissance des personnes concernées

3 – Les mairies envoient le tableau Excel à la personne référente à la Communauté de Commune qui enregistrera l'inscription dans Doctolib.

4 – La personne référente de la Communauté de Communes adressera à chaque mairie le tableau Excel avec les jours et heures de rdv de chaque personne souhaitant se faire vacciner.

5 – La mairie appelle les personnes inscrites pour les informer de la date et de l'heure du rendez-vous.

Le rappel se fera quand ?

Le rappel de Moderna se fait obligatoirement à 42 jours. Les 2 rendez-vous seront pris à l'inscription puis rappelés lors de la première injection. Pas de rappel par les communes pour la 2ème injection.

Information à recueillir par les mairies et à saisir sur le tableau Excel :

Cf tableau joint avec :

Nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone (portable de préférence pour recevoir un message de confirmation de rdv), commune d'habitation et la situation de la personne (+50 ans ou -50 ans avec comorbidités).

Qui contacter pour annuler un rdv ?

La mairie qui se chargera d'informer la ou le référent de la Communauté de communes

Pour Chavanon Combrailles et Volcans : Mme MARTINEAU
n.martineau@ccvcommunaute.fr tél : 04.73.21.88.68.

Pour Combrailles Sioule et Morge : Mme FERNANDES
l.fernandes@comcom-csm.fr tél : 04.73.97.36.69.

Pour Pays de St Eloy : Mr PHELIPEZ
accueil-mde@paysdesainteloy.fr tél : 04.73.52.72.72.

Vaccination :

Sur quelle commune de déroulera la vaccination ?

Pour la Communauté de Communes Chavanon Combrailles et Volcans

=> la Halle aux sports – 19 avenue Gordon Bennett 63 380 **PONTAUMUR**

1ères injections : 18 et 19 mai 2021 – rappels 29 et 30 juin 2021

Pour la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge

=> salle des fêtes – avenue de la Libération 63 780 **ST GEORGES DE MONS**

1ères injections : 28 mai et les rappels le 9 juillet 2021

=> Gymnase – rue des Guncheres 63 410 **MANZAT**

1ères injections : 29 mai et les rappels le 10 juillet 2021

Pour la Communauté de Communes Pays de Saint Eloy

=> salle des fêtes – le bourg 63 640 **SAINT PRIEST DES CHAMPS**

1ères injections : 20 et 21 mai – rappels 1 et 2 juillet 2021.

Quel vaccin ?

Il s'agira du vaccin Moderna, un ARN Messenger

Quand se fait le rappel ?

Le rappel se fait environ 6 semaines, soit 42 jours, après la première injection.

Les 2 rdv seront fixés au départ

Combien d'injection ?

1 seule injection pour les personnes qui ont eu le Covid => 6 mois après avoir été testé positif.

2 injections pour toutes les personnes qui n'ont pas eu le Covid à 42 jours d'intervalle

3 injections pour les personnes immunodéprimées avec 42 jours d'intervalle entre chaque injection

Documents à emmener le jour de la vaccination ?

Chaque personne doit se présenter avec sa carte vitale.

Pour les personnes ayant moins de 50 ans, il faut être muni d'un certificat médical de son médecin traitant.

Comment faire pour les personnes qui n'ont pas de moyen de locomotion ?

Leur médecin traitant peut leur faire un bon de transport qui leur permettra d'être véhiculer gratuitement pour leurs rdv de vaccination.

La communauté de communes du Pays de St Eloy propose un dispositif de covoiturage solidaire. Il faut se renseigner auprès de la communauté de communes.

Suite à la vaccination :

Effets secondaires ?

Comme chaque vaccin, la personne vaccinée peut avoir de la fièvre et une douleur au point d'injection.

texte

